



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

vademecum

L'entrée en 2^{de} GT

Un accompagnement
des élèves vers la réussite

2026

Sommaire

Introduction	2
Identifier les élèves en difficulté à l'entrée au lycée	3
FICHE 1 Formaliser la liaison collège-lycée pour anticiper les besoins des élèves	4
FICHE 2 Identifier les obstacles à la réussite des élèves	6
FICHE 3 Diagnostiquer les difficultés d'apprentissage des élèves à la rentrée	8
Accompagner les élèves au cours de leur scolarité en seconde GT	10
FICHE 4 Proposer aux élèves en difficulté des dispositifs de remédiation	11
FICHE 5 Accompagner les élèves dans la construction de leur projet d'orientation	14
FICHE 6 Renforcer les liens avec les familles	18
Mesurer cet accompagnement dans son établissement	20
FICHE 7 Utiliser les outils de pilotage de l'EPL pour pérenniser l'accompagnement des élèves ...	21
FICHE 8 Mesurer l'efficacité des dispositifs mis en œuvre	23

Introduction

L'entrée en classe de seconde générale et technologique représente une **étape charnière** dans le parcours scolaire des élèves. Cette transition s'accompagne d'exigences accrues, tant en matière de connaissances et de compétences que de méthodes de travail. Les élèves affinent leur projet d'orientation tout au long de l'année.

Pour accompagner au mieux cette phase décisive et favoriser la réussite des élèves en classe de seconde générale et technologique, ce vademecum propose des repères et des exemples d'actions susceptibles d'être mobilisés par les équipes, en fonction des besoins des élèves et du contexte de chaque établissement visant à :

- favoriser l'appropriation du nouvel environnement scolaire et de ses exigences ;
- identifier précocement les besoins des élèves ;
- consolider les savoirs fondamentaux nécessaires à la réussite au lycée ;
- soutenir l'engagement dans les apprentissages et le sentiment d'efficacité personnelle ;
- sécuriser le projet d'orientation et prévenir les risques de décrochage ;
- associer les familles.

En prenant appui sur le cadre réglementaire en vigueur, ce *vademecum* propose des **fiches pratiques classées par thématique**, consultables aussi bien de manière autonome que dans leur ensemble. Ces ressources invitent à prévenir les ruptures de parcours, à restaurer la confiance scolaire et à sécuriser la réussite de chacun en activant les leviers locaux nécessaires pour adapter les actions au contexte spécifique de chaque lycée, dans le respect des initiatives déjà mises en œuvre par les équipes éducatives. Elles peuvent utilement enrichir des pratiques pédagogiques déjà riches et variées pour apporter des réponses ciblées et structurées aux élèves qui en ont le plus besoin tout en valorisant les connaissances et compétences déjà acquises.





Identifier les élèves en difficulté à l'entrée au lycée

Assurer une transition réussie entre le collège et le lycée est un enjeu clé pour la réussite des élèves en seconde générale et technologique

Ces trois fiches s'inscrivent dans une **logique de continuum** entre le collège et le lycée depuis la préparation en amont de la rentrée jusqu'au suivi des élèves pendant les premiers mois de l'année scolaire.

Elles invitent à mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs (directions, enseignants, CPE, PsyEN, personnels infirmiers et assistants sociaux, etc.) pour garantir une **transition fluide et inclusive**, où chaque élève peut trouver sa place et les conditions de sa réussite.

Ces fiches proposent une **démarche globale et progressive** en s'appuyant sur des outils concrets, des échanges renforcés entre les acteurs éducatifs et une approche individualisée des parcours des élèves.

FICHE 1

Formaliser la liaison collège-lycée pour anticiper les besoins des élèves

Quels objectifs ?

- Formaliser une **liaison « collège-lycée » structurée et modélisante**.
- Favoriser les échanges entre les professeurs de collèges et de lycées concernant les contenus d'enseignement et les attendus de chaque niveau.
- Développer les **outils et les réseaux permettant d'identifier plus précocement les élèves** en difficulté.
- Mettre en place des démarches et des outils permettant de créer un continuum entre le collège et le lycée :
 - mieux connaître les profils d'élèves à leur arrivée en 2^{de} en croisant des données objectivées et des éléments qualitatifs pour réfléchir à la constitution des classes et anticiper les modalités d'accompagnement (pédagogiques et éducatives) ;
 - travailler sur la continuité des parcours d'apprentissage et sur l'accrochage pédagogique 3^e/2^{de} ;
 - mieux repérer les signaux faibles de difficulté relatifs à la santé mentale, situations sociales dégradées, harcèlement) parfois non visibles dans les résultats scolaires.

Quand ?

Film annuel de l'accompagnement en classe de 2^{de}

Avant la
rentrée

À la
rentrée

Pendant les premiers mois de l'année

À la fin de
l'année

Quels acteurs ?

Équipe de direction, CPE (collège/lycée), PP (collège/lycée), IA-IPR, PsyEN (+ médico-social).

Propositions d'actions

Réunions des CPE collèges et lycées

- Définir des critères d'identification des élèves fragiles sous forme de grille d'indicateurs communs (critères scolaires, comportementaux, assiduité, vulnérabilités).
- À partir des critères définis, identifier des groupes d'élèves nécessitant un accompagnement à l'entrée en 2^{de} GT.

Réunions des chefs d'établissement de collèges et lycées

- Prendre connaissance des profils des élèves les plus susceptibles de nécessiter un accompagnement particulier.

- Formaliser la liaison (calendrier, acteurs, modalités d'échanges).
- Articuler la liaison avec les contraintes d'organisation des établissements.

Réunions des enseignants de collèges et lycées

- Identifier les élèves qui ont déjà bénéficié de dispositifs d'accompagnement (Devoirs faits, tutorat).
- Promouvoir les compétences psycho-sociales (CPS) chez les élèves afin de favoriser le climat et la réussite scolaire.
- Échanger sur les différentes modalités d'évaluation entre le lycée et le collège (démarches d'évaluation, consignes, attendus, etc.).
- Analyser conjointement les résultats aux évaluations nationales 4^e et 2^de.

Visites croisées

Pour comprendre les attendus et observer les difficultés des élèves.

CONSEIL

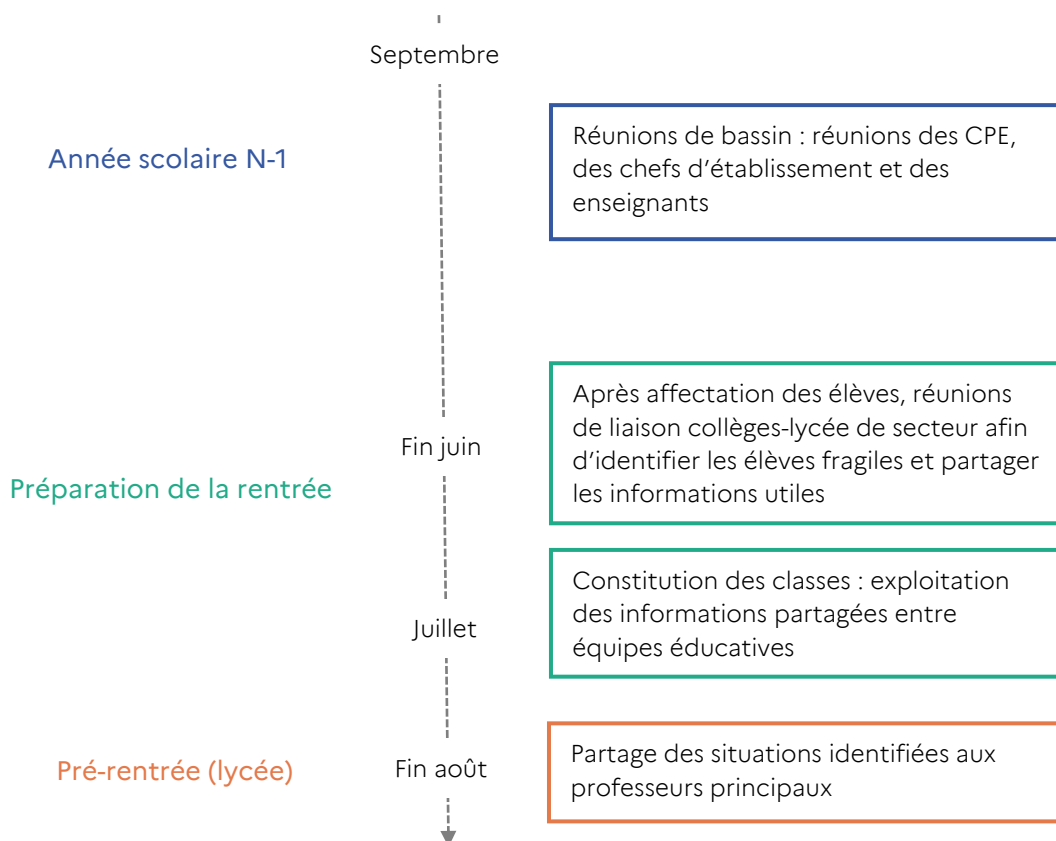
S'appuyer sur les dispositifs, ressources et leviers locaux qui pourraient favoriser cette liaison (travailler sur les établissements dans leur contexte – possibilités offertes par les TER, les Cités éducatives, les Cordées de la réussite...).

Liens utiles

[Liaison inter-degrés et inter-établissements : assurer la continuité des apprentissages et la fluidité des parcours](#) (IH2EF).

[Développer les compétences psychosociales chez les élèves.](#)

Proposition de calendrier de la liaison collège-lycée



FICHE 2

Identifier les obstacles à la réussite des élèves

Quels objectifs ?

- Réinvestir et systématiser les échanges entre équipes des collèges et du lycée : élèves signalés par les équipes pédagogiques des collèges (décrochage scolaire, difficultés personnelles, comportementales ou sociales).
- Identifier précocement les difficultés extra-scolaires des élèves dès leur entrée en 2^{de} GT.

Quand ?

Film annuel de l'accompagnement en classe de 2^{de}

Avant la
rentrée

À la
rentrée

Pendant les premiers mois de l'année

À la fin de
l'année

Quels acteurs ?

Le/la professeur(e) principal(e), les enseignants de la classe de l'élève, le/la CPE, l'infirmier(e), le/la PsyEN, le/la enseignant(e) référent(e) décrochage scolaire, l'enseignant(e) référent(e) handicap l'assistante sociale.

Propositions d'actions

Avant la rentrée, exploiter les données transmises par les collèges d'origine

Et/ou à travers le LSU et le LPI (bulletins de troisième, PPRE, PAP, PPS, élèves allophones, ULIS, élèves décrocheurs) :

- repérer les ruptures de parcours, les absences répétées, les changements d'établissement ;
- identifier les élèves ayant bénéficié d'un accompagnement spécifique au collège (ULIS, UPE2A, etc.) ;
- repérer les élèves confrontés à des difficultés de mobilité ou d'isolement : faciliter l'accès aux ressources numériques pour les élèves ;
- prendre en compte les points de vigilances identifiés lors des temps de liaisons collèges-lycée dans la répartition des classes.

À la pré-rentrée, partager des informations

Présentation synthétique par les CPE et la direction des situations identifiées aux professeurs principaux et personnels médico-sociaux.

À la rentrée, créer le cadre de la confiance

- Organiser un temps d'échanges individuel entre enseignant et chaque élève et compléter une fiche personnalisée. Établir une liste de critères objectifs (résultats par discipline, autonomie et méthode de travail, absentéisme, vulnérabilités sociales et de santé).
- Associer les parents d'élèves à l'analyse des besoins de l'élève et des conditions favorables à sa réussite.
- À l'issue de ces entretiens personnalisés, consacrer un temps d'échanges en équipe pédagogique.

CONSEILS

Respect du RGPD : les données concernant les difficultés des élèves sont des données personnelles sensibles. Leur collecte, leur stockage et leur partage doivent respecter le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

***Bonnes pratiques** : limiter l'accès aux informations, anonymiser les données si nécessaire, informer les familles. Utiliser la nouvelle application Prévention pour le suivi des élèves présentant des facteurs de décrochage scolaire.*

Éviter la stigmatisation : le Code de l'éducation rappelle que le service public de l'éducation « veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction » (article L. 111-1).

***Bonnes pratiques** : utiliser un langage bienveillant, éviter la publicité des classements, privilégier l'accompagnement individualisé.*

Ne pas se substituer aux bilans médicaux : seuls les professionnels de santé (médecins, psychologues) peuvent poser un diagnostic (ex. : troubles DYS).

***Bonnes pratiques** : orienter vers les professionnels compétents si nécessaire.*

DÉFINITIONS

Le décrochage scolaire est un processus auquel nous pouvons opposer trois leviers.

La prévention concerne tous les élèves (qu'ils manifestent ou non des signes de décrochage). Elle se met en place au sein de la classe et s'appuie sur une pédagogie pensée pour l'ensemble des élèves et adressée aux plus vulnérables.

L'intervention se met en place dès l'apparition des premiers signaux, avant que le processus se manifeste par des signaux plus forts (absentéisme, travail rare ou inexistant, variabilité du comportement).

La remédiation relève des actions mises en place quand l'élève est déjà décroché et que la rupture de parcours est avérée.

Cadre réglementaire

- [Circulaire interministérielle n° 2014-159 du 24-12-2014 relative à la prévention de l'absentéisme scolaire.](#)
- [Article L. 111-1](#) du Code de l'éducation : l'école veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants.
- [Article D. 311-11](#) du Code de l'éducation : les élèves avec des besoins éducatifs particuliers bénéficient d'un accompagnement pédagogique spécifique.

FICHE 3

Diagnostiquer les difficultés d'apprentissage des élèves à la rentrée

Quels objectifs ?

- Identifier les élèves en difficulté d'apprentissage et qui peinent à suivre le rythme en veillant à ne pas les stigmatiser.
- Identifier les compétences fondamentales non maîtrisées afin de construire des actions de remédiation.
- Accompagner les équipes pédagogiques dans l'exploitation des résultats des tests de positionnement en leur fournissant des outils et des grilles de lecture simples et facilement mobilisables.
- Favoriser l'implication des élèves dans l'identification de leurs besoins et le suivi de leurs progrès.

Quand ?

Film annuel de l'accompagnement en classe de 2^{de}

Avant la
rentrée

À la
rentrée

Pendant les premiers mois de l'année

À la fin de
l'année

Quels acteurs ?

Chef d'établissement, professeur principal, enseignants.

Propositions d'actions

Exploiter les données

Transmises par les collèges d'origine (bulletins de troisième, résultats aux évaluations nationales de collège, notamment les tests spécifiques...).

Exploiter les résultats

Aux tests de positionnement en français et en mathématiques pour identifier les compétences non maîtrisées.

Construire des évaluations diagnostiques

Communes et ciblées afin de compléter le diagnostic et mesurer les progrès des élèves.

Construire une démarche d'auto-évaluation

Avec les élèves concernés afin d'identifier les difficultés persistantes, les points de réussite et des objectifs de progression.

Mobiliser les instances

Conseils pédagogiques ou d'enseignement en début d'année afin d'identifier les besoins d'accompagnement, par exemple dans l'expression écrite, l'explicitation des contenus, l'autonomie en classe, le travail personnel, etc.

Conseil de mi-trimestre

Mettre en place une grille partagée entre enseignants pour repérer les difficultés persistantes, croiser les observations avec les résultats des évaluations diagnostiques, mesurer les progrès des élèves et ajuster les modalités d'accompagnement.

CONSEILS

Créer les conditions d'un accompagnement concerté de l'IA-IPR et de l'équipe de direction : s'appuyer sur l'expertise didactique essentielle des IA-IPR pour l'analyse des résultats des tests de positionnement et des évaluations diagnostiques, en aidant à identifier les compétences fondamentales non maîtrisées et les obstacles aux apprentissages sous-jacents.

Cette dynamique peut s'appuyer sur :

- l'organisation de temps d'analyse partagée avec les équipes pédagogiques afin de prioriser les compétences ou domaines à renforcer ;
- l'organisation de temps de concertation conjoints (conseils d'enseignement, réunions d'équipe) visant à ajuster les réponses pédagogiques aux difficultés identifiées, par exemple en construisant des progressions et des stratégies communes d'accompagnement des élèves identifiés ;
- le partage et la diffusion de pratiques pédagogiques efficaces, notamment pour les élèves fragiles ;
- la mise en place de formations ciblées (formations d'initiative locale, formation entre pairs, inter-degré) centrées sur la prise en charge des difficultés.

Cadre réglementaire

[Arrêté du 16 juillet 2018](#) relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole : l'article 5 prévoit les modalités de l'accompagnement personnalisé.

Accompagner les élèves au cours de leur scolarité en seconde GT

Construire un parcours de réussite pour chaque élève nécessite un accompagnement global et personnalisé en classe de seconde GT.

Cette deuxième partie du *vademecum* propose une **approche proactive, inclusive et coordonnée**, qui combine **remédiation, orientation et collaboration avec les familles** pour accompagner les élèves.

Ces trois fiches s'inscrivent dans une **logique de continuum** tout au long de l'année de seconde. Elles mobilisent l'ensemble des acteurs éducatifs (enseignants, professeurs principaux, CPE, PsyEN, chefs d'établissement, familles, partenaires externes) pour offrir un **cadre bienveillant et exigeant**, où chaque élève peut **combler ses lacunes, affiner son projet d'orientation et s'épanouir**.

En s'appuyant sur le cadre réglementaire en vigueur et en mobilisant les leviers disponibles au niveau local, cette partie du *vademecum* invite à structurer la classe de seconde générale et technologique comme une année d'acquisition des fondamentaux, de découverte des enseignements et de préparation active à l'entrée en classe de première.

L'objectif est de garantir à chaque élève un accompagnement adapté, afin de lui permettre de construire progressivement un parcours de réussite personnalisé.

FICHE 4

Proposer aux élèves en difficulté des dispositifs de remédiation

Quels objectifs ?

- Accompagner les élèves de seconde n'ayant pas obtenu le DNB ou présentant des difficultés aux tests de positionnement, élèves signalés en amont (programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), plan d'accompagnement personnalisé (PAP), projet d'accueil individualisé (PAI), comportements à risque, parcours complexes) ou repérés par les équipes pédagogiques en début d'année.
- Personnaliser les réponses en fonction des besoins identifiés :
 - renforcer les savoirs fondamentaux ;
 - renforcer les compétences disciplinaires et transversales.
- Prévenir le décrochage scolaire et favoriser une intégration réussie au lycée.
- Assurer une équité entre établissements d'origine des élèves tout en permettant des adaptations locales.
- Accompagner les élèves volontaires n'ayant pas obtenu le DNB en 3^e, dans leur projet de passation du DNB en classe de 2^{de}.

Quand ?

Film annuel de l'accompagnement en classe de 2^{de}

Avant la rentrée

À la rentrée

Pendant les premiers mois de l'année

À la fin de l'année

Quels acteurs ?

Enseignants (dont professeurs principaux), CPE, PsyEN, chef d'établissement, IA-IPR.

Propositions d'actions

Mettre en œuvre une différenciation pédagogique au sein des enseignements

- Ne pas surcharger d'heures supplémentaires les élèves.
- Adapter les contenus pédagogiques en améliorant l'accessibilité universelle des apprentissages.
- Fournir des outils accessibles et assimilables aux équipes pédagogiques.
- Articuler les PAP et projet personnalisé de scolarisation (PPS) avec les pratiques enseignantes en lien avec les enseignants référents handicap.

Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé (AP) inscrit dans l'emploi du temps (EDT) des élèves

- Heures d'accompagnement personnalisé (1 h - 2 h/ semaine), ne pas toujours les placer en début ou fin de journée.
- Renforcer les méthodes de travail, l'organisation du travail personnel (apprendre à apprendre, prise de notes, révisions, gestion du temps et apprentissage de l'autonomie) en s'appuyant sur les apports des sciences cognitives et en veillant à une articulation concrète avec les disciplines. Une attention particulière est portée à la maîtrise des compétences langagières et des compétences mathématiques, mobilisées dans toutes les disciplines et de manière concertée.
- Mobiliser des outils comme Banquoutils, Éduscol, Pix, ressources disciplinaires.
- Tests spécifiques : quart d'heure lecture, travail sur les automatismes.
- Mobiliser les ressources humaines disponibles : enseignants, AED, étudiants...

S'appuyer sur des leviers organisationnels

- Dédoublement des heures / co-enseignement.
- Heures « blanches » dans l'EDT par exemple sur temps du midi banalisé.
- Ouvrir des dispositifs conviviaux pour travailler autrement (clubs, kiosques, centre de ressources, bureau d'aide rapide...).

Offrir un accompagnement hors temps scolaire

- Organiser des stages de réussite (fin août, sur les vacances d'automne et/ou d'hiver) pour des groupes d'élèves restreints avec des objectifs ciblés et en faire la promotion auprès des élèves.
- Utiliser des ressources académiques et celles du Cned.

Encourager le tutorat par les pairs

- Identifier de futurs tuteurs (notamment en s'appuyant sur le conseil de la vie lycéenne (CVL) et penser la valorisation de leur engagement.
- Proposer des séances encadrées par des élèves de Première/Terminale ou des étudiants.
- Mettre à disposition des salles de cours sur des créneaux hebdomadaires pour la tenue de points réguliers entre équipe pédagogique et élèves volontaires (toutes les deux à trois semaines).

Développer des partenariats externes

Collaborer avec des associations (AFEV, Cordées de la réussite) dans le cadre de conventions.

Mettre en place un suivi individualisé

Entretiens réguliers avec le professeur principal et le Psy-EN.

Développer la formation des enseignants à la difficulté et gestion de l'hétérogénéité

FIL établissement ou de bassin.

CONSEILS

L'efficacité repose sur l'identification de groupes d'élèves aux difficultés analogues, des dispositifs intégrés aux pratiques de classe (et non périphériques), et un suivi régulier et objectif des progrès.

Pour chaque dispositif, il est nécessaire de prévoir un suivi précis (voir fiche 8) :

- identification des groupes d'élèves bénéficiaires ;
- objectifs ciblés par compétence ;
- indicateurs de progression (résultats, autonomie, participation) ;
- traçabilité des données via l'ENT de l'établissement.

Des bilans réguliers, partagés en équipe, permettent d'ajuster les modalités (intensification, modification ou arrêt du dispositif).

Cadre réglementaire et lien utile

- [Article R. 421-41-3](#) du Code de l'éducation : organisation de l'AP.
- [Article D. 331-34](#) du Code de l'éducation : possibilité de remise à niveau.
- [Arrêté du 16 juillet 2018](#) relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole.
- [Circulaire du 29 janvier 2010](#) relative à la mise en place des stages de remise à niveau et des stages passerelles à compter de la rentrée 2010.
- [Circulaire du 29 janvier 2010](#) relative au tutorat au lycée.
- [Circulaire du 29 janvier 2010](#) relative à l'accompagnement personnalisé au lycée d'enseignement général et technologique.
- [Dispositifs pédagogiques destinés aux lycéens](#) (IH2EF).

FICHE 5

Accompagner les élèves dans la construction de leur projet d'orientation

Quels objectifs ?

- Informer sur les formations et leurs débouchés pour valoriser les filières porteuses d'emploi et répondant aux besoins économiques.
- Aider l'élève à se projeter dans son avenir scolaire et professionnel, en se détachant des dépendances aux stéréotypes de genre, sociaux ou géographiques, aux choix familiaux et aux logiques de groupe.
- Développer les compétences des élèves à s'orienter.
- Accompagner les élèves aux choix du cycle terminal (EDS et séries technologiques).

Quand ?

Film annuel de l'accompagnement en classe de 2^{de}

Avant la
rentrée

À la
rentrée

Pendant les premiers mois de l'année

À la fin de
l'année

Quels acteurs ?

Chef d'établissement, professeurs principaux, enseignants, Psy-EN, professeurs documentalistes, familles.

Propositions d'actions

Mars de l'année de 3^e : journée portes ouvertes (JPO) du lycée

Sécuriser l'entrée en seconde et amorcer la réflexion sur l'orientation :

- présentation de la classe de seconde et de ses enjeux ;
- présentation des différences voie générale/voie technologique ;
- proposer des immersions dans les séries technologiques.

Élaborer le plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO)

Ajuster le PPO en fonction de l'état des lieux de l'orientation au sein de l'établissement, des besoins particuliers de la population d'élèves et des déterminismes à réduire :

- fixer des objectifs partagés avec les équipes éducatives et identifier les partenaires et activités qui répondent à ces objectifs collectifs de l'établissement ;
- informer les parents d'élèves de ce PPO et les associer aux actions proposées.

Définir collégialement un programme d'activité annuel

Comprenant 4 demi-journées banalisées en cohérence avec le PPO et l'enregistrer dans la plateforme Avenir(s) de l'Onisep.

Septembre (seconde) : présenter la plateforme Avenir(s) et ses ressources

Faire émerger les représentations initiales sur les différentes voies de formation générale et technologique, identifier les élèves sans projet construit ou en difficulté pour se projeter dans un parcours de formation et installer la démarche :

- court entretien avec les élèves identifiés en début d'année : réussites et axes d'amélioration identifiés par l'élève, projet initial, connaissance des voies ;
- séances d'AP : présentation du calendrier d'orientation de l'année, premières activités ;
- présentation des spécialités et voies technologiques par les enseignants des spécialités et les élèves de première et de terminale ;
- trame commune pour tous les PP.

Octobre-Novembre (seconde)

Prendre contact avec les familles des élèves (réunion, appel téléphonique) pour un point sur les premiers résultats, premières difficultés.

Décembre – Semaine de l'orientation (type « Semaine Avenir »)

Créer un temps structurant d'exploration et de mise en question des choix. Penser à exploiter les ressources pédagogiques de la plateforme Avenir(s)

Exemple :

- jour 1 : activité (course d'orientation, quiz, sensibilisation aux stéréotypes de genre dans les choix, etc.) ;
- jour 2 : forum des spécialités ;
- jour 3 : visio ou présentation des différentes séries technologiques, y compris hors établissement ;
- jour 4 : rencontres (étudiants, anciens élèves, professionnels) ;
- jour 5 : entretien individuel avec le professeur principal (penser à la période de stage de fin juin).

Prévoir un temps d'exploitation pédagogique dans la plateforme Avenir(s) pour conserver les enseignements de ces activités.

Janvier – Présentation des enseignements de spécialité aux familles

Permettre une compréhension fine des choix et sécuriser la demande familiale.

Exemple :

- temps d'accueil général puis présentation de chaque spécialité ;
- contenu harmonisé pour chaque spécialité : profil attendu, contenu et exigences, exemples de poursuites d'études (durée courte et identique).

Février – Forum des formations et des métiers

Approfondir les choix en les reliant aux poursuites d'études et aux métiers.

Exemple :

- visite d'un forum avec établissements du supérieur, professionnels, anciens élèves ;
- distribution d'un guide de visite : interroger au moins 3 formations différentes (une qui attire, une qui n'attire pas du tout et une inconnue de l'élève), identifier les conditions d'accès, les modalités de formation, les débouchés professionnels et les taux d'insertion ;
- exploitation en classe avec restitution orale et synthèse écrite (« ce que j'ai appris / ce que je confirme / ce que je modifie ») et enregistrement des découvertes dans l'espace personnel de la plateforme Avenir(s).

Avril / Mai – Ajustement et sécurisation des choix

Stabiliser les demandes et accompagner les situations fragiles.

Exemple :

- second entretien avec le professeur principal : mobilisation du Psy-EN pour les élèves identifiés (projet non construit) ;
- possibilité de mini-stages, ou de rencontres avec familles ;
- préparer la transition vers la première.

Juin – Séquence d'observation de la classe de seconde du lycée général et technologique

Permettre à chaque élève de découvrir un environnement professionnel réel et d'enrichir sa réflexion d'orientation :

- deux semaines consécutives sur le temps scolaire ;
- possibilité de deux lieux différents pour diversifier les découvertes ;
- réalisation en entreprise, association, administration ou établissement public, avec production possible d'un rapport de stage ;
- dans les premières semaines de l'année de première, possibilité d'exploitation de la séquence à l'occasion d'un oral de restitution permettant la pratique de l'oral.

CONSEILS

Pour les séquences d'observation en milieu professionnel (SOMP) :

- nécessité d'un accompagnement à la recherche de stage (PP, PsyEN, CPE, plateforme « 1élève1stage ») pour éviter les inégalités d'accès et ouvrir les horizons socio-culturels ;
- sensibiliser de manière personnalisée les élèves aux postures à adopter sur le lieu de stage, aux questions de sécurité et des risques professionnels ;
- veiller à la diversification des lieux (éviter uniquement l'environnement familial) ;
- garantir un accompagnement par un enseignant (appel téléphonique pour vérifier que l'accueil de l'élève est conforme à la convention de stage) ;
- proposer la rédaction d'un rapport de stages par l'élève.

Cadre réglementaire

- [Article L. 331-7](#) du Code de l'éducation : parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.
- [Article D. 331-26](#) du Code de l'éducation : accompagnement à l'orientation.
- [Arrêté du 1^{er} juillet 2015](#) relatif au parcours Avenir.
- [Note de service du 2 juillet 2025](#) relative à la mise en œuvre du plan Avenir à partir de l'année scolaire 2025-2026.
- [Circulaire du 21 novembre 2025](#) relative aux séquences d'observation, visites d'information et stages pour les élèves de collège et de lycée général et technologique.

FICHE 6

Renforcer les liens avec les familles

Quels objectifs ?

- Aider les parents à accompagner leurs enfants vers la réussite scolaire et éducative, en leur donnant des repères clairs, des outils concrets et des ressources accessibles.
- Construire/structurer une relation entre le lycée et les parents, facteur déterminant de la réussite des élèves.
- Éviter les tensions sur les sujets suivants :
 - résultats scolaires et évaluations : incompréhensions, contestations et sentiment d'injustice ;
 - orientation et affectation : désaccords sur les choix de parcours et les décisions institutionnelles, difficulté à appréhender les enjeux et les possibles ;
 - élèves à besoins éducatifs particuliers : tensions autour des aménagements, de leur reconnaissance et de leur mise en œuvre.
- Élaborer une stratégie de communication, notamment numérique (usage des ENT).

Quand ?

Film annuel de l'accompagnement en classe de 2^{de}

Avant la
rentrée

À la
rentrée

Pendant les premiers mois de l'année

À la fin de
l'année

Quels acteurs ?

Parents d'élèves, élèves, enseignants, chef d'établissement, CPE, fédérations de parents d'élèves et personnels médico-sociaux, enseignants spécialisés et AESH.

Propositions d'actions

Expliciter les dispositifs d'accompagnement (PPRE, PAP, etc.)

Informar les familles, lors de temps dédiés, des aménagements pédagogiques possibles et des aides disponibles.

Clarifier les objectifs d'apprentissage

En fournissant des repères concrets sur le travail attendu à la maison ; en diffusant davantage les ressources disponibles (mallette des parents, guides numériques, etc.) afin d'expliquer comment encourager l'autonomie de l'enfant.

Diffuser un guide des bonnes pratiques pour un usage constructif des outils numériques

Faire des leviers de co-éducation des ENT, plateformes éducatives, etc.

Assurer la continuité collège/lycée par un accueil structuré des familles

Institutionnaliser ces temps d'échanges (visites des locaux, rencontres avec les interlocuteurs clés, échanges avec des parents référents ou anciens élèves) pour expliquer le fonctionnement pédagogique de chaque établissement (règlement intérieur, outils numériques comme l'ENT).

Organiser des rencontres régulières parents-élèves-enseignants

Pour aborder les enjeux d'orientation, les choix pédagogiques et les projets personnels.

Outiller les familles

Pour qu'elles accompagnent efficacement leur enfant dans ses choix d'orientation (ateliers sur les stratégies d'orientation, forums métiers, usage de la plateforme Parcoursup, etc.).

Présenter l'offre éducative en matière d'enseignements de spécialité et optionnels

Dès le premier trimestre (choix en classe de seconde et abandon en classe de première).

Conseils de classe de 2^{de}

En faire des moments privilégiés d'alliance éducative.

DÉFINITIONS

La **parentalité** désigne l'ensemble des fonctions, responsabilités et pratiques exercées par les parents dans l'éducation de leur enfant. Elle renvoie à la manière dont les parents accompagnent le développement, la socialisation et les apprentissages de l'enfant.

La **coéducation** renvoie à l'idée que l'éducation de l'enfant est une responsabilité partagée entre plusieurs acteurs : les parents, l'école, mais aussi d'autres institutions ou partenaires éducatifs. Elle souligne la complémentarité des rôles et la nécessité de reconnaître la légitimité de chacun dans l'accompagnement du parcours de l'élève.

L'**alliance éducative** constitue une notion plus opérationnelle et plus dynamique. Elle met l'accent sur la qualité de la relation construite entre les professionnels de l'éducation et les familles. Il ne s'agit pas seulement de reconnaître une responsabilité partagée, mais de construire une relation de confiance, de dialogue et de coopération, orientée vers un objectif commun : la réussite et le bien-être de l'élève.

Cadre réglementaire

- [L'article L. 111-1](#) du Code de l'éducation dispose que « Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative ».

Depuis 2013, la coéducation est intégrée au [référentiel de compétences des enseignants](#) (coopérer avec les parents).

Mesurer cet accompagnement dans son établissement

Pour garantir l'efficacité et la durabilité de l'accompagnement des élèves en classe de seconde, il est recommandé de **le mesurer, de l'évaluer et de l'inscrire dans une démarche collective et structurante au sein de l'établissement.**

Cette troisième et dernière partie du *vademecum* propose des outils et des méthodes pour annualiser et pérenniser les dispositifs d'accompagnement, en les intégrant pleinement dans le projet d'établissement, le contrat d'objectifs ou encore le rapport annuel du fonctionnement de l'établissement. Elle invite également à coordonner les actions entre les différents acteurs et à valoriser les engagements de chacun pour créer une dynamique collective.

À travers des indicateurs concrets, il s'agit de vérifier l'efficacité des dispositifs mis en place, d'identifier leurs points forts et leurs marges de progression, et d'adapter les stratégies en conséquence. Cette démarche permet de dépasser les simples ressentis pour s'appuyer sur des données objectives, tout en assurant la continuité des actions malgré les mobilités individuelles.

Enfin, cette partie recommande le recours à une planification annuelle et à une communication claire auprès de la communauté éducative, afin de garantir une mise en œuvre cohérente et visible des dispositifs. En s'appuyant sur les outils de pilotage de l'EPL et en anticipant les besoins en moyens, l'établissement peut ainsi sécuriser et optimiser l'accompagnement des élèves, depuis leur entrée en seconde jusqu'à leur orientation.

FICHE 7

Utiliser les outils de pilotage de l'EPL pour pérenniser l'accompagnement des élèves

Quels objectifs ?

- Annualiser et pérenniser la stratégie d'accompagnement des élèves.
- Penser l'accompagnement des élèves dans le projet d'établissement / contrat d'objectifs / rapport annuel du fonctionnement de l'établissement.
- Coordonner les dispositifs et faciliter leur communication auprès de la communauté éducative.
- Créer une dynamique collective et valoriser les engagements.

Quand ?

Film annuel de l'accompagnement en classe de 2^{de}

Avant la
rentrée

À la
rentrée

Pendant les premiers mois de l'année

À la fin de
l'année

Quels acteurs ?

Chef d'établissement, PsyEN, CPE, professeurs principaux de 2^{de} GT, enseignants, personnels médico-sociaux.

Propositions d'actions

Utiliser le levier de l'autoévaluation de l'établissement

Pour s'interroger sur les dispositifs d'accompagnement des élèves à l'entrée en seconde mis en œuvre dans le lycée et leur efficacité.

Création de groupes de travail spécifiques

Sur l'accompagnement des élèves au cours de la rédaction du projet d'établissement.

Formaliser cet accompagnement dans le projet d'établissement

Garantir la continuité et la régularité des actions et en faire un bilan chaque année dans le rapport annuel sur le fonctionnement de l'établissement afin de l'adapter, si nécessaire, chaque année au contexte local et aux cohortes d'élèves.

Présenter les actions à mener en conseil d'administration

À travers le rapport annuel sur le fonctionnement de l'établissement.

Identifier un référent « liaison collège-lycée »

Pour centraliser et sécuriser les informations de cette liaison.

Élaborer un calendrier annuel

À l'ensemble des élèves de seconde GT du lycée.

CONSEILS

- Intégrer une à deux actions, mesurables chaque année, dans le projet d'établissement sur le thème de l'accompagnement des élèves à l'entrée en seconde (fiche N° 8).
- Anticiper les moyens nécessaires pour ne pas limiter l'adhésion des professeurs.
- Valoriser le rôle des professeurs principaux de seconde et des CPE.

Cadre réglementaire

- [Circulaire du 01-07-2024](#) : simplification du processus et des instruments de pilotage des EPLE.
- [Code de l'éducation article L. 241-12](#) : le cadre général de l'évaluation des établissements.
- Code de l'éducation article [L. 421-4](#), [R. 421-4](#) et [D. 422-16](#) : le contrat d'objectifs et rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement.
- Code de l'éducation article [L. 401-1](#) et [R. 421-3](#) : le projet d'établissement d'objectifs.

FICHE 8

Mesurer l'efficacité des dispositifs mis en œuvre

Quels objectifs ?

- Vérifier l'efficacité des dispositifs.
- Convaincre les équipes des points forts et des points faibles de l'accompagnement avec des éléments objectifs pour dépasser le simple ressenti.
- Pérenniser les dispositifs dans l'établissement pour créer un effet-mémoire de ces actions au-delà des mobilités individuelles.
- Ajuster les modalités du dispositif selon le bilan.

Quand ?

Film annuel de l'accompagnement en classe de 2^{de}

Avant la
rentrée

À la
rentrée

Pendant les premiers mois de l'année

À la fin de
l'année

Quels acteurs ?

Personnels de direction, enseignants, CPE.

Propositions d'actions

Identifier des indicateurs mesurant l'adhésion au dispositif et son déploiement

Indicateurs de suivi du dispositif	Proportion d'élèves ayant effectivement rejoint un dispositif. Nombre de tutorats formalisés. Taux de satisfaction des élèves et de leurs familles.
---	---

Identifier des indicateurs mesurant l'efficacité du dispositif sur les élèves

Indicateurs de suivi des résultats scolaires des élèves	Évolution des résultats disciplinaires (moyennes). Analyse des appréciations des bulletins périodiques. Taux de réussite au baccalauréat général et technologique.
Indicateurs de suivi de l'assiduité des élèves	Taux de participation aux ateliers méthodologiques. Taux d'absentéisme des élèves. Taux de décrochage scolaire. Présence régulière aux évaluations. Assiduité au centre de ressources et aux stages de réussite.
Indicateurs de suivi du parcours des élèves	Taux de passage en 1 ^{re} . Taux de redoublement. Taux de réorientation en voie pro.

CONSEIL

Veiller à assurer une bonne concertation entre les acteurs pour éviter des doublons de dispositifs ou une mise en œuvre seulement partielle.

Cadre réglementaire

- [Circulaire du 29 janvier 2010](#) relative au tutorat au lycée.
- [Circulaire du 29 janvier 2010](#) relative à l'accompagnement personnalisé au lycée d'enseignement général et technologique.